

Conseil municipal du 15 décembre 2020

Question orale soumise par la liste « Agir Ensemble »

SCENARII de PEDT

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT) en cours d'élaboration, deux grands scenarii se dessinent en termes de temps scolaire et périscolaires hebdomadaires :

- 4,5 jours d'école complété par 3 heures optionnelles de Temps d'activités périscolaires (TAP) subventionnées par l'État et un accueil proposé en centre aéré le mercredi après-midi. C'est la situation actuelle conformément à la Loi.
- 4 jours d'école par dérogation à la Loi et une journée de temps périscolaire optionnel, le mercredi, durant lequel serait proposé un accueil en centre aéré qui pourrait bénéficier, en partie, du label « plan mercredi », au titre de 3 nouvelles heures proposées.

Nous tenons à informer ici que que le « plan mercredi » n'est pas incompatible avec une organisation du temps scolaire (OTS) à 5 matinées d'école par semaine et nous demandons à ce que cette option puisse être étudiée de la même manière que les scenarii précédents.

Dans le dossier d'accompagnement à l'élaboration du PEDT produit par la Ligue de l'Enseignement, il est écrit dans le premier paragraphe :

« L'équipe municipale élue en juin dernier a l'ambition d'organiser le temps scolaire sur 4 jours, dès la rentrée 2021, et de libérer ainsi le mercredi toute la journée. »

Cette prédétermination laisse dubitatif quant à l'étude objective (et sincère) de tous les scenarii possibles concernant une éducation de qualité, tant scolaire que périscolaire, pour tous les enfants de Saint-Pierre des Corps. Nous rappelons que Saint Pierre des Corps compte 12 écoles du 1^{er} degré dont 7 écoles sont en Réseau d'Education Prioritaire, c'est dire la vulnérabilité de notre territoire.

Voici donc nos questions :

- Quels sont les différents scenarii envisagés par la mairie concernant l'organisation du temps scolaire ?
- Pourriez-vous explicitement indiquer si le passage aux 4 jours d'école par semaine est décidé ? Ou l'organisation du temps scolaire se fera sur 4 jours à la rentrée 2021 ?
- Pourriez-vous indiquer les dates précises du diagnostic participatif organisé par la Ligue de l'Enseignement qui semble avoir pris du retard et préciser les modalités d'organisation de celui-ci ? Pourriez-vous préciser les indicateurs retenus pour établir ce diagnostic ?

- Serait-il possible que l'association locale ARIAL puisse être consultée dans le cadre de ce diagnostic ?
- Peut-on avoir connaissance de votre étude comparative des différentes modélisations considérant les rythmes scolaires, leur financement, les montants de subventions, le coût pour les familles, le nombre d'enfants bénéficiant des activités périscolaires, etc.